

ERV (Entérocoques résistants à la vancomycine)

Maladie	Symptômes les plus fréquents	Transmission	Mesures additionnelles à mettre en place
Bactéries présentes dans les selles qui ont développé une résistance à plusieurs antibiotiques.	La plupart des personnes n'ont aucun symptôme. Peut parfois causer des infections urinaires.	Mains ou objets contaminés par des selles.	Port de blouse et de gants si contact avec des selles aussi longtemps que le résident est porteur de l'ERV.

Particularités

Un client porteur d'ERV ne devrait pas partager sa chambre avec un résident qui a des lésions cutanées importantes, qui est porteur d'une sonde urinaire ou d'un appareil médical entraînant un bris cutané. Idéalement, un résident porteur d'ERV qui présente de l'incontinence fécale ou qui a des troubles cognitifs sévères devrait avoir une chambre privée avec une toilette réservée.

Le résident peut circuler (chez les résidents incontinents, on doit s'assurer que les selles sont bien contenues dans la culotte d'incontinence). Il doit procéder à l'hygiène des mains avant de quitter sa chambre. Lorsque les mains sont visiblement souillées, il faut les laver avec de l'eau et du savon. Le résident doit utiliser la toilette de sa chambre ou, à défaut, avoir une chaise d'aisance réservée.

Mesures de prévention pour les travailleurs

Personnel devant appliquer les mesures de prévention	<ul style="list-style-type: none"> □ Toute personne en contact avec un résident porteur (colonisé ou infecté) d'ERV.
Hygiène des mains	<ul style="list-style-type: none"> □ Avec eau et savon ou solution hydro-alcoolique. □ Avant de donner des soins au résident et après l'avoir fait. □ Après le retrait des gants. □ Après tout contact avec l'environnement du résident (lit, poignée de porte, toilette). □ En sortant de la chambre.
Gants non stériles à usage unique	<ul style="list-style-type: none"> □ Si contact possible avec des selles.
Blouse à manches longues	<ul style="list-style-type: none"> □ Si contact possible avec des selles.
Masque	<ul style="list-style-type: none"> □ Non.

Mesures de prévention pour les visiteurs

Visiteurs	<ul style="list-style-type: none"> □ Il n'y a pas de risque pour la santé. □ Les visiteurs doivent procéder à l'hygiène des mains avant de quitter la chambre.
------------------	--

Mesures environnementales

Entretien ménager (nettoyage et désinfection de l'environnement du résident : chaise d'aisance, toilette, baignoire, poignée de porte, téléphone, etc.)	<ul style="list-style-type: none"> □ Nettoyer fréquemment et désinfecter, en utilisant de l'eau de Javel (une partie d'eau de Javel diluée dans neuf parties d'eau), les objets fréquemment touchés (ex. : poignée de porte, téléphone) et la salle de bain (chaise d'aisance, toilette, baignoire). Laisser sécher les surfaces à l'air libre. □ Autres objets et surfaces moins susceptibles d'être contaminés : nettoyage hebdomadaire ou au besoin avec les produits habituels.
Utilisation des toilettes	<ul style="list-style-type: none"> □ Toilette à usage réservé au résident porteur d'ERV. Dans l'impossibilité d'avoir une toilette réservée, il faut réserver au résident porteur d'ERV une chaise d'aisance et désinfecter la toilette après chaque vidange de son contenu.
Matériel de soins et équipement (appareil à pression, stéthoscope, fauteuil roulant, marchette, etc.)	<ul style="list-style-type: none"> □ Apporter le minimum de matériel dans la chambre du résident. □ Matériel réservé au résident, sinon doit être nettoyé et désinfecté avant une prochaine utilisation en utilisant de l'eau de Javel (une partie d'eau de Javel diluée dans neuf parties d'eau).
Matériel d'hygiène et de soins personnels	<ul style="list-style-type: none"> □ Aucune mesure particulière. Utiliser les produits du résident.
Buanderie	<ul style="list-style-type: none"> □ Le lavage peut se faire de façon habituelle avec un détergent commercial courant en utilisant de l'eau chaude ou tiède.
Vaisselle	<ul style="list-style-type: none"> □ Aucune mesure particulière.
Nettoyage des liquides biologiques lors d'incidents	<ul style="list-style-type: none"> □ Se référer à la section 3.10.1 de la page 34.
Gestion des déchets et du matériel contaminé	<ul style="list-style-type: none"> □ Sac de plastique fermé et jeté dans les ordures ménagères.